

Conseil de gestion du 5 juillet 2022

Délibération n°2022-019

Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 18 mars 2022

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°2022174-0001 du 23 juin 2022 portant désignation des membres du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération n°2022-016 du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, désignant le président du Conseil de gestion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du Conseil de gestion du 18 mars 2022 ;

Article 1

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal de la session du Conseil de gestion du 18 mars 2022, sans modification.

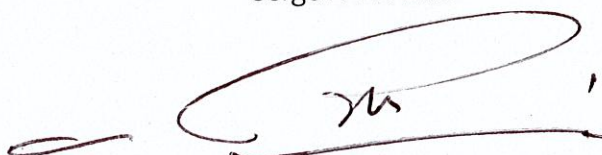
Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line and a small flourish.

Président du Conseil de gestion

30^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

Approbation du procès-verbal
du conseil de gestion du 18 mars 2022

A Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Didier CODORNIU - syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

Catégorie des services de l'État

- Stéphane PERON - représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER - représentant la DREAL Occitanie
- Cyril VANROYE - représentant la DDTM/DML

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Christophe MANAS - Conseil régional Occitanie
- Hermeline MALHERBE - Conseil départemental des Pyrénées-Orientales
- Marc MEDINA - Communauté urbaine Perpignan Méditerranée Métropole
- Marie BRETON - Commune de Leucate
- Marie-Laure GUIRADO - Commune de Barcarès
- Cécile MARGAIL - Commune de Torreilles
- Annie PEZIN - Commune d'Elne
- Antoine PARRA - Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY - Commune de Collioure
- Gregory MARTY - Commune de Port-Vendres
- Guy VINOT - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Jerome CANOVAS - Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Perrine CUVILLIERS - représentante CRPMEM Occitanie
- Bernard PEREZ - représentant CIDPMEM
- Remy VERNIER - Comité départemental du tourisme des Pyrénées Orientales
- François POCH - Entreprise de plongée de loisirs FNEAPL
- Thierry BOUTHORS - Entreprise de plongée de loisirs, proposé par GS3PO
- Guilhem HUBERT - ARMAM
- Serges PALLARES - UVPO

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU - FNPPSF
- Jacques DOUAY - FFV
- Jean-Marie RAY - FNPSA
- Thierry RIGHETTO - comité régional, Fédération Française de motonautisme
- Michel ROHEE - GAPAMAR

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Raymonde LECOMTE - ASAME
- Aline FIALA - CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD - Groupement ornithologique du Roussillon
- Yves DESDEVISES - Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN - IFREMER
- Nathalie REGOND-PLANAS - Pays Pyrénées Méditerranée
- Alain BARSELO - SNSM

Procurations

- Loïc LINARES – CEPRALMAR, pouvoir à Maria RUYSSSEN
- Philippe LENFANT - UPVD, pouvoir à Didier CODORNIU
- Cédric BOHUN - Conservatoire du littoral, pouvoir à Yves DESDEVISES
- Catherine PIANTE - WWW France, pouvoir à Aline FIALA

Commissaires du gouvernement

- Cyril VANROYE – représentant le Préfet maritime de la Méditerranée et le Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

- F. CADENE (Réserve Marine de Cerbère-Banyuls); M. BADIA (CCI); R. VERNIER (ADT 66); T. GORRIAS (Mairie de Collioure); A. JULLIEN (Mairie le Barcarès); M-L LICARI (CD 66); E. VANPEPERSTRATE (La Région); M. BERNARDI (UVPO); R. BUSCAIL (GOR)

Introduction et ouverture de session

Didier CODORNIU, 1^{er} vice-président du Parc naturel marin du golfe du Lion ouvre la séance du conseil de gestion.

En point d'information, il rapporte au conseil la venue du Premier Ministre à Port-la-Nouvelle pour l'annonce des appels d'offre de 2 fermes commerciales d'éoliennes flottantes de 250 MW chacune, une en Occitanie et une en PACA. De plus, il informe de l'appel à manifestation d'intérêt pour les infrastructures portuaires métropolitaines pour l'éolien flottant dont la date butoir est fixée au 30/06/2022.

Il évoque l'inflation brutale des coûts du gasoil, conséquence de la guerre en Ukraine. Région et CD66 réfléchissent à une aide d'urgence à la pêche chalutière très impactée par cette situation.

Il félicite Serge PALLARES pour sa nomination au conseil national de la mer et des littoraux.

Lors du dernier bureau du conseil de gestion tenu le 11 février 2022, il a été question de l'extension de la Réserve, de la stratégie de communication et sensibilisation qui va être déployée avec l'installation d'une ZMEL (zone de mouillage et d'équipement léger) renforcée d'une trentaine de bouées, dès le mois prochain. Enfin, il a été retenu la tenue d'un séminaire bilan et prospectives à mi-parcours du plan de gestion enfin d'année.

I. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

II. Adoption du PV du conseil de gestion du 07/01/2022 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Didier CODORNIOU propose l'approbation du procès-verbal du dernier conseil du 7 janvier 2022.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 7 janvier 2022, sans modification.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2022-011

III. Présentation du bilan des 10 ans du Parc (Document adressé avec le dossier de séance)

Hervé MAGNIN, puis Marie MORINEAUX introduisent le sujet

Hermeline MALHERBE rappelle l'implication des premiers membres du conseil de gestion lors d'une mission d'étude dans le jeune parc naturel marin d'Iroise. Elle propose de convier Michel MOLY pour les 10 ans du parc marin si un événement public était organisé.

Bruno FERRARI – chef du service opération - poursuit la présentation, suivi de Marc DUMONTIER - chef du service ingénierie

Didier CODORNIOU propose que ce très beau bilan soit relayé au niveau des médias à travers un communiqué de presse.

J-M PEREZ salue le travail réalisé par le parc marin et mentionne le programme PESCOMED.

Annie PEZIN s'associe à Didier CODORNIOU sur la nécessité de partager vers l'extérieur cette impressionnante somme d'actions. L'équipe est motivée et compétente et intervient dans des domaines très variés. Les agents du parc marin comptent néanmoins à 30% sur des ESC (engagé service civique) en nette augmentation. Elle s'interroge si le conseil de gestion peut peser sur une consolidation des moyens en personnel de l'équipe du parc ?

Hervé MAGNIN souligne le fait que l'équipe actuelle est bien loin de celle imaginée à la fondation du Parc. Son plan de gestion est donc très ambitieux et en décalage avec la taille de l'équipe. Sous la pression des présidents les parcs marins ont obtenu 37 postes qui ont conduit les équipes des 8 parcs à des effectifs variant de 15 à 20 agents permanents. Il est donc important pour le parc d'aller chercher des postes dans des projets européens ou dans dispositifs d'emplois aidés. L'avenir dira si une embellie pour les parcs marins est possible.

Cyril VANROYE rappelle la qualité et la consistance technique du parc sur les dossiers. Les actions sont

traitées avec l'ensemble des partenaires du territoire et il relève la qualité des relations avec les services de l'Etat.

Didier CODORNIU reconnaît le travail considérable fait durant ces dernières 10 années concernant les projets structurants pour le territoire.

IV. Adoption du rapport d'activité 2021 (Document adressé avec le dossier de séance)

Bruno FERRARI présente l'EBQI (indice de qualité basé sur l'évaluation écosystémique d'un habitat marin).

Marie MORINEAUX présente l'exposition sur les Canyons

Marc DUMONTIER poursuit la présentation du bilan de financement sur le plan de relance

Hervé MAGNIN termine sur la maison du parc (projet en cours avec convention)

Antoine PARRA rappelle l'importance du projet de la maison du parc pour sa commune et le littoral catalan qui portent une ambition pour ce projet. Les exigences sont importantes en termes de construction écologique rassemblant les acteurs de la mer. Ce sera un modèle en terme d'inclusion dans le territoire.

Didier CODORINOU passe au vote :

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activité 2021 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2022-012

V. Adoption du programme d'action 2022

Marc DUMONTIER introduit le sujet. Grégory AGIN prend la suite sur le projet FAMOSAGL (amélioration des connaissances et caractérisation des faciès morphologiques et sédimentaires).

Anne Sophie FANGET expose le projet MSPMED (contribution à la mise en œuvre de la planification spatiale marine en Méditerranée) et Alizée MARTIN, le projet ECOLOISIR (accompagnement et valorisation des activités impliquées dans les démarches d'éco compatibilité vis-à-vis des enjeux de biodiversité).

Bernard PEREZ demande des nouvelles sur l'accompagnement concernant le crabe bleu.

Hervé MAGNIN explique que le Parc avait effectivement retenu une enveloppe de 60 000 € du plan de relance piloté par l'OFB. Compte-tenu des difficultés de montage de l'opération sur l'étang de Canet et des délais de réalisation ne permettant pas de solder les dépenses en octobre 2023 – échéance non

négociable du plan de relance. La proposition a été faite de scinder le projet en deux années pour permettre cette contribution du parc sur ces crédits, mais cela compliquait trop les choses. Pour ces raisons, ce financement a finalement été désinscrits de notre programmation.

Bernard PEREZ s'étonne de cette annonce et trouve regrettable que le parc se désengage. Les pêcheurs n'ont pas pu travailler de tout l'hiver à cause de ce crabe bleu, ils attendent ce soutien essentiel pour leur survie économique. C'est encore la profession qui va en pâtir.

Didier CODORNIU rappelle que ce dossier est suivi avec attention par la Région qui recherche activement une solution avec l'Etat sur le montage financier.

Laurent SCHEYER rassure en rappelant que le projet s'étale sur 2 ans et nécessitera la contribution active des pêcheurs dans le but d'améliorer la connaissance et la compréhension de la dynamique de la population du crabe bleu sur l'étang de Canet. Concernant le plan de financement, il s'agit d'un gros dossier d'un montant de 400 000 euros, c'est déjà une certitude qu'il est massivement financé par la Région, l'Etat au travers du plan littoral 21 et du ministère. Il signale que l'OFB contribue au travers d'un cofinancement aux côtés de l'Etat à l'animation du plan d'action régional crabe bleu. Les dernières réunions du comité de pilotage attestent de son succès regroupant plus de 80 personnes et il en remercie les porteurs de projets. Cette problématique tombe justement au moment où la secrétaire d'Etat a fait un communiqué sur le plan d'action des espèces invasives et exotiques.

Didier CODORNIU remercie pour les précisions apportées.

Bernard PEREZ se dit soulagé de la présence de la Région et réitère que la profession est à bout et en souffrance.

Didier CODORNIU rappelle que le conseil de gestion essaye de travailler collectivement pour apporter des réponses à ces problématiques et qu'une attention particulière est portée à la pêche en difficulté.

Serge PALLARES convient que la période est difficile pour la pêche dans un contexte national très tendu. Il rappelle que techniquement, au niveau du parc marin, qu'il y a des règles budgétaires à respecter, tout n'est pas possible. Il y a eu une écoute de toutes les institutions sur cette situation complexe. Mais il faut être conscient que le parc marin ne peut pas tout solutionner. En ce qui concerne le problème du carburant, tout le monde y est confronté.

Christophe MANAS rajoute que la Région est porteuse des projets sur ce volet (porté aussi par le syndicat du Réart sur 2 années à hauteur de 10%). Actuellement, les réunions sont démultipliées. La ministre s'est engagée à ce que les fonds européens soient alloués. Les réponses sont donc favorables. Il semble aussi qu'il y ait une proposition de baisse des charges étudiées en faveur des pêcheurs. Il rappelle que M. PEREZ a pu rencontrer le 1^{er} ministre à Port la Nouvelle.

Hermeline MALHERBE comprend le désarroi et la situation critique vécue par les pêcheurs. Le CD 66 a été mis hors-jeu selon les compétences décidées et est donc moins aux côtés des pêcheurs qu'auparavant. Elle consent que la solution sur le carburant ne soit pas parfaite et rappelle l'époque de la TIPP flottante. L'ensemble du conseil de gestion est conscient de cette situation. L'inertie agace c'est normal et la nécessité d'agir vite se fait sentir.

Stéphane PERON donne des précisions sur le crabe bleu dont la question principale est de savoir si il faut le classer dans les espèces invasives, alors qu'il peut parfaitement être pêché et consommé. Par ailleurs, il rappelle que les services de l'Etat sont à l'écoute des demandes de la profession. Ainsi,

une délégation de pêcheurs a été reçue et écoutée par Monsieur le Préfet il y a une dizaine de jours. Il a relayé auprès du cabinet du 1^{er} ministre la proposition d'une aide aux pêcheurs pour le carburant (gasoil).

Bernard PEREZ précise que malgré les annonces faites par le 1^{er} ministre pour les travaux du Port de Port Vendres et l'installation des éoliennes, c'est toute l'économie de la pêche sur le littoral qui est en danger et que la question du coût du carburant ne doit cacher le reste.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'action 2022 du Parc naturel marin du golfe du Lion, sans modification.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2022-013

VI. Avis sur l'organisation d'une compétition jet-ski au Barcarès (Document adressé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Alizée MARTIN.

Au vu des éléments fournis dans le dossier et compte-tenu :

- de la présence d'espèces protégées (herbier à cymodocées, mammifères et oiseaux marins) et la nécessité d'en assurer leur conservation dans un Parc naturel marin et dans un site d'importance communautaire ;
- des objectifs du plan de gestion (limiter les impacts des activités sur la faune et soutien d'activités respectueuses du milieu marin) ;
- des caractéristiques techniques des VNM, leur faible tirant d'eau et leur mobilité, qui justifient des mesures de gestion particulière en raison des risques et nuisances qui leur sont propres ;
- du nombre d'engins présents sur l'eau lors de cette manifestation nautique dans une période particulièrement sensible pour les oiseaux et les mammifères marins.

Il est proposé au conseil de gestion de délibérer et de donner un avis défavorable au projet d'organisation d'une compétition de jet-ski dans le Parc sur le Barcarès.

Didier CODORNIU remercie pour cette présentation. Historiquement parlant, depuis la création du parc marin, il n'y a jamais eu de compétition de cette nature au sein du parc marin. Il se pose la question sur le sérieux d'une telle compétition dans un parc ?

Thierry RIGHETTO signale qu'il n'a nullement été averti par les organisateurs, mais il souhaite néanmoins défendre cette compétition. Elle est très bien encadrée et les participants sont de vrais professionnels. Il reconnaît que le dossier a été déposé tardivement et il sera possible de déplacer les corps morts nécessaires au mouillage des bouées en dehors des sites sensibles.

Il rappelle que c'est un sport de haut niveau, les titres sont mondiaux et la France excelle dans ce sport. Concernant l'éventuelle pollution sonore, les seuils acoustiques sont fixés et seront surveillés et

respectés. Pour le remplissage de l'essence, cela est effectué à terre dans des tentes et non directement en mer, comme rédigé dans leur cahier des charges.

Il informe qu'en 20 ans il n'y a eu qu'un seul accident. Il souhaiterait un retour d'expérience après la compétition avec les services de l'Etat. Il ne s'agit que d'un seul week-end sur l'année. L'impact sur l'économie ne peut être que positif.

Didier CODORNIU remercie pour les arguments apportés. Il demande l'avis de la commune.

Marie-Laure GUIRADO indique que sa commune a été sollicitée par l'association et à jugé opportune la manifestation offrant un avantage en termes de retombées économiques pour une station balnéaire comme Le Barcarès. L'organisateur a fait la déclaration dans les temps. Cette compétition aurait lieu devant le port, zone la plus adaptée. Les précautions ont été prises avec tout le savoir-faire des organisateurs. Depuis 10 ans, il n'y a pas eu de compétition soit, mais rien ne prévoit à notre connaissance de les interdire sur le parc marin. La commune reste disponible pour revoir les modalités (bouées, etc...) et reste attentive pour en faire un évènement exemplaire dans le parc marin basé la sensibilisation et l'information.

Hermeline MALHERBE rappelle qu'étant dans un dans un parc marin, si les organisateurs avaient voulu trouver des solutions, ils auraient pu contacter le parc marin bien à l'avance, ce qui est bien regrettable. Par conséquent son avis ne peut être que défavorable.

Antoine PARRA rappelle que les manifestations qui se déroulent sur le parc se doivent d'être exemplaires sur l'environnement. Personnellement il juge ce type de compétition incompatible avec la présence d'une aire marine protégée et au-delà la considère à contre-courant de l'idée même qu'il se fait du développement durable.

Serges PALLARES indique que les ports d'Occitanie ont ouvert le dossier JET SKI suite à de nombreux conflits. Au niveau du parc marin, il faut prendre en compte les impacts sur la faune et la flore, pour mémoire l'effet confinement a démontré en 2020 à quel point on sous-estimait le dérangement provoqué par les activités nautiques motorisées. Compte tenu des impacts annoncés ou potentiels sur le patrimoine naturel, son avis est défavorable.

Cyril VANROYE rappelle que ce type de manifestation doit être déclaré 2 mois avant, dans le respect de la procédure réglementaire. Bien que le délai légal soit respecté, celui-ci ne permet pas un travail de fond préalable. L'objectif sera d'obtenir du Préfet un avis circonstancié.

Il est proposé au conseil de gestion de délibérer et de donner un avis défavorable au projet d'organisation d'une compétition de jet-ski dans le Parc

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable au projet d'organisation d'une compétition de jet-ski dans le parc marin.

30 votes favorables

7 contres

1 abstention

Délibération n°2022-014

VII. Proposition d'une motion en soutien du classement de l'art de naviguer à la voile latine au patrimoine mondial de l'UNESCO (Document adressé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER.

Afin de soutenir cette candidature, il est proposé au conseil de gestion de prendre une motion en faveur de l'inscription de la voile latine au patrimoine mondiale de l'UNESCO.

Chaque acteur impliqué et présent est invité à produire sa propre lettre de soutien en illustrant les actions qui concourent à faire vivre et partager cette pratique.

Il est repris les termes de la motion présentée en séance.

33 votes à l'unanimité

VIII. Présentation des résultats de l'enquête sur l'entretien des plages et discussion sur le rôle des laisses en mer (Document adressé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Gregory AGIN.

Présentation du projet DYNATC GL 2021-2024 - dynamique du trait de côte par Elisa, stagiaire M2 du CEFREM.

IX. Questions diverses

1. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DE RENOUVELLEMENT DE LA ZMEL DANS LA BAIE DE COLLIOURE

Avis présenté par Alizée MARTIN.

Au vu des éléments fournis dans le dossier, le projet d'aménagement de la ZMEL de Collioure ne présente pas d'incompatibilité avec le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion. Ce projet permettra une meilleure protection des herbiers de posidonie et surtout une meilleure gestion du flux estival des navires de plaisance.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion donne un avis favorable à la modification de la zone de mouillages et d'équipements légers dans la baie de Collioure, portée par la commune.

32 votes favorables
2 contres
1 abstention

Délibération n°2022-015

2. POINT D'INFORMATION

Stéphane PERON délivre un point d'information sur le fond d'intervention maritime (FIM) de 17,5 millions d'euros qui est une première édition, avec trois principales thématiques : aménagement du littoral en faveur des activités maritimes ; développement de l'économie bleue et planification ; formation aux métiers de la mer.

L'objectif est d'accompagner les projets à l'échelle locale afin de soutenir le développement des activités durables. La 1^{ère} vague de candidatures est close depuis le 28 février dernier et la 2^{ème} vague d'appel à projet est fixée du 1^{er} au 31 mai 2022 (<https://mer.gouv.fr>).

Il notifie de la tenue du CIMer 2022 (comité interministériel de la mer) dont il n'a pas pu expertiser toutes les mesures annoncées mais qui prône 4 mesures phares afin d'être en cohérence avec l'Europe (https://www.gouvernement.fr/upload/media/default/0001/01/2022_03_dossier_de_presse_-_rapport_du_comite_interministeriel_de_la_mer_-17.03.2022.pdf)

Cyril VANROYE attire l'attention des membres du conseil de gestion sur l'échéance de leur mandat au sein du Conseil de gestion. En juin 2022, le conseil sera reconduit pour 5 nouvelles années. Les structures vont recevoir un courrier afin de procéder à la désignation ou renouvellement de leur membre.

Clôture de la session à 13h00

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion